COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Municipalité

Aux habitants de la Commune
de Bougy-Villars

Bougy-Villars, juillet 2013

Fête nationale du 1er août 2013

Mesdames, Messieurs,

Toute la population, ainsi que les hôtes de la Commune, est invitée à participer à la manifestation du 1er août prochain qui aura lieu sur le terrain de foot au-dessus de l'abri PCi (chemin de Sus Villars) selon le programme suivant :

Dès 19h00 Apéritif dînatoire. Les gâteaux ou cakes confectionnés par vos soins sont les bienvenus (s'annoncer auprès de la municipalité).

21h00 Partie officielle :

- Discours de M. Richard Gerritsen, Syndic
- Lecture du Pacte de 1291 par M. Antonio Sanchez, Président du Conseil général
- Cantique Suisse chanté par l'assemblée (partition au verso de la présente)
- Mise à feu des sarments

Les habitants sont invités à pavoiser leur maison et nous les en remercions vivement.

Nous rappelons encore que les « pétards », sirènes aériennes et engins détonants sont interdits et que les fusées doivent être lancées verticalement. Se référer scrupuleusement au mode d'emploi défini sur chaque engin pyrotechnique. Les enfants doivent être particulièrement surveillés.

La plus grande prudence est demandée à chacune et chacun.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu à la Maison Bodzerane (Grand-rue 11).

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La Municipalité

→

Place de l'Ancienne Eglise 5 – 1172 Bougy-Villars
Tél. 021 808 54 41 – Fax : 021 807 42 54 – E-mail : greffe@bougy-villars.ch

Cantique suisse
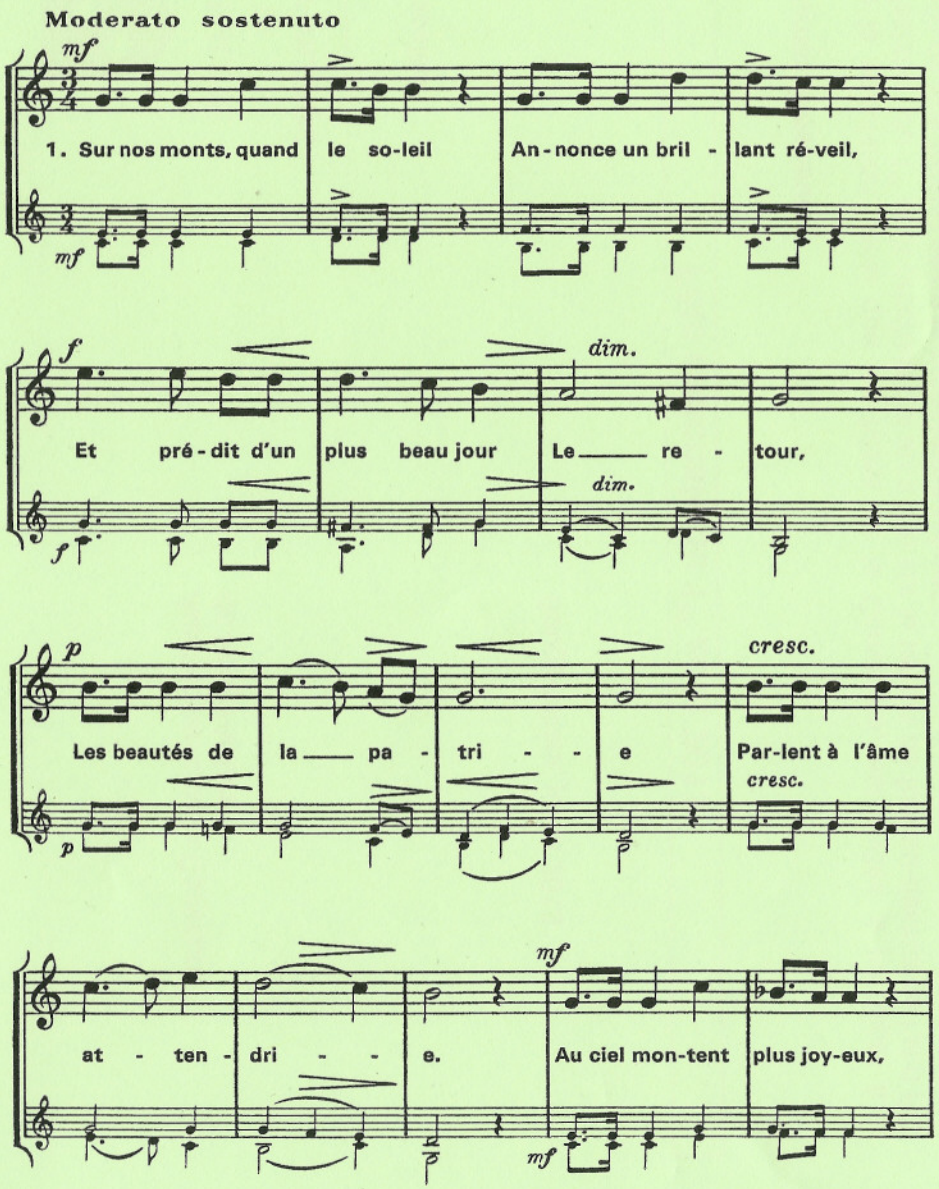
Moderato sostenuto
mf
1. Sur nos monts, quand le so-leil An-nonce un bril - lant ré-veil,
f
dim.
Et pré-dit d'un plus beau jour Le re - tour,
p
cresc.
Les beautés de la pa - tri - e Par-lent à l'âme
mf
at - ten - dri - e. Au ciel mon-tent plus joy-eux,
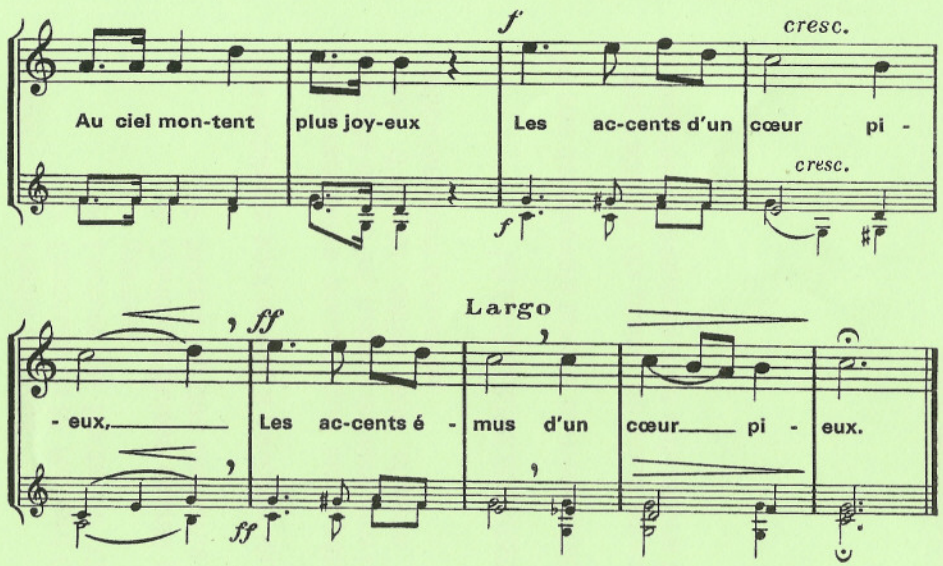
2. Lorsqu'un doux rayon du soir
Joue encor dans le bois noir,
Le cœur se sent plus heureux
Près de Dieu.
Loin des vains bruits de la plaine
L'âme en paix est plus sereine.
Au ciel montent plus joyeux *(bis)*
Les accents (émus) d'un cœur pieux. *(bis)*

3. Lorsque dans la sombre nuit
La foudre éclate avec bruit,
Notre cœur pressent encor
Le Dieu fort.
Dans l'orage et la détresse,
Il est notre forteresse.
Offrons-lui des cœurs pieux, *(bis)*
Dieu nous bénira (du haut) des cieux *(bis)*

Cette pièce, destinée à l'origine à être intercalée dans une messe, fut composée par le Père Albéric Zwyssig en 1835. En 1841, l'auteur lui adapta le texte patriotique du poète Leonhard Widmer: «Rufst du, mein Vaterland!» Aussitôt traduit dans les quatre langues nationales, cet hymne entra en concurrence avec le chant national de l'époque «O monts indépendants». Il finit par le supplanter, d'autant plus que la musique de celui-ci était celle de l'Hymne national anglais «God save the King», ce qui n'allait pas sans entraîner de regrettables confusions. En 1961, le Conseil fédéral a désigné le «Cantique suisse» comme Hymne national officiel.

Schweizerpsalm
Texte de L. Widmer

1. Trittst im Morgenrot daher,
Seh' ich dich im Strahlenmeer,
Dich, du Hocherhabener, Herrlicher!
Wenn der Alpenfirn sich rötet
Betet, freie Schweizer, betet!
Eure fromme Seele ahnt *(bis)*
Gott im hehren Vaterland
Gott im hehren, hehren Vaterland.

Salmo svizzero

1. Quando bionda aurora
Il mattin c'indora
L'alma mia t'adora, Re del ciel.
Quando l'alpe già-rosseggia
A pregar allor t'atteggia
In favor del patrio suol *(bis)*
Cittadino, Dio lo vuol!
Cittadino, Dio, si Dio lo vuol!

Paroles françaises de Ch. Chatelanat. Musique de P.-A. Zwyssig. Harmonisation revisée par Ch. Mayor